

RAPPORT N° 03/2-36
au Conseil Municipal

OBJET

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION
DES BATIMENTS COMMUNAUX

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans le souci d'assurer durablement le parfait fonctionnement des grosses installations de climatisation des bâtiments communaux, il est indispensable de mettre en place de nouveaux contrats de maintenance.

Les prestations comprennent, notamment, le maintien en constant et parfait état de fonctionnement des installations figurant dans le tableau ci-après. S'agissant de technicité distincte, de périodicité et de mode de fonctionnement différents, il est préférable de créer des lots répartis comme suit :

Lot n° 1	HOTEL DE VILLE
Lot n° 2	ANCIEN HOTEL DE VILLE
Lot n° 3	SALLE INFORMATIQUE
Lot n° 4	MEDIATHEQUE FRANCOIS MITTERRAND
Lot n° 5	RESTAURATION ET AFFAIRES SCOLAIRES
Lot n° 6	CENTRE SOCIOCULTUREL DE JACQUES COEUR
Lot n° 7	BATIMENT DES ARCHIVES
Lot n° 8	SALLE POLYVALENTE DE LA BRETAGNE

Les prestations dues portent sur l'exécution de :

- toutes interventions de maintenance préventive,
- dépannages des appareils, quels que soient leurs natures et leurs urgences,
- mise en conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

RAPPORT N° 03/2-36

L'ensemble de ces contrats de maintenance sera conclu pour une durée maximale de 5 ans. L'estimation prévisionnelle des prestations est de 46 000 euros par an.

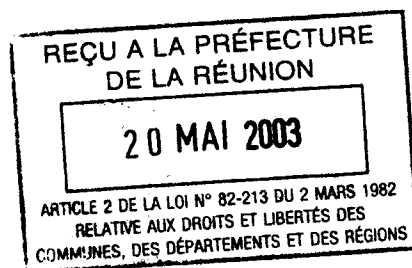
Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 011 et Article 6156.

Je vous demande donc de :

- 1) approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Techniques (DIRECTION ELECTRICITE) ;
- 2) approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert conformément aux Articles 10, 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- 3) m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'exécution des prestations ; à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/2-36
du Conseil Municipal
en séance du mardi 6 mai 2003**

OBJET

**MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHÉ(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/2-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Hervé MARODON, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de maintenance des installations de climatisation des bâtiments communaux dont les crédits sont prévus aux Chapitre 011 et Article 6156.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert, conformément aux Articles 10, 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **14 MAI 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

